



# momentum 2give

08/05/2014

STATEN-GENERAAL VAN DE VRIJGEVIGHEID  
ETATS GÉNÉRAUX DE LA GÉNÉROSITÉ

*Momentum2Give*

=> mesures de soutien à...

*la générosité...*

*de la population*

**Dons/libéralités**

**Citoyens**

**Legs**

**Entreprises**

**Autres recettes  
(événements, ventes,  
tombolas,...)**

**Pouvoirs locaux**  
(subventions occasionnelles),  
associations, groupes

*Mesures de soutien :*  
*réservées à qui ?*

*Quels critères ?*

# Utilité publique

*Le but assigné à la fondation doit être repris dans la liste des 7 buts énumérés par loi :  
tendre à la réalisation d'une œuvre à caractère*

- **philanthropique**
- **philosophique**
- **religieux**
- **scientifique**
- **artistique**
- **pédagogique**
- **culturel**

# Intérêt général

- *Conception anglo-saxonne : l'intérêt général est la somme des intérêts individuels.*
- *Conception française : l'intérêt général désigne une finalité d'ordre supérieur aux intérêts individuels*

# Intérêt sociétal

*=> plus-value pour la **société** → meerwaarde voor de  
maatschappij/samenleving*

## Liste des buts/objets, fixés par la loi pour « l'agrément fiscal » (cf. art. 145/33 1, al.1 du CIR92)

- les institutions de **recherche scientifique**
  - les institutions **culturelles**
  - les institutions qui **assistent les victimes de la guerre, les handicapés, les personnes âgées, les mineurs d'âge protégés, ou les indigents**
  - les institutions **d'aide aux victimes de calamités** justifiant l'application de la loi du 12 juillet 1976 relative à la réparation de certains dommages causés à des biens privés par des calamités naturelles
  - les institutions qui s'attachent à **la conservation de la nature ou à la protection de l'environnement**
  - les institutions qui ont pour but **la conservation ou la protection des monuments et sites**
  - les ASBL qui ont pour objet **la gestion de refuges pour animaux**
  - les institutions qui ont pour but **le développement durable**
  - les institutions qui **assistent les pays en développement**
  - les institutions qui **aident les victimes d'accidents industriels majeurs**
- + institutions reprises expressément dans la loi**

# Domaines d'activités d'intérêt sociétal

Liste indicative

Recherche scientifique

Bien-être social

Santé, bien-être physique et qualité de vie

Culture

Le patrimoine culturel

Droits de l'homme et égalité des chances

Société démocratique et citoyenneté responsable

Protection de l'environnement

Développement durable

Coopération au développement

Grandes catastrophes et crises humanitaires

<b>Domaines d'activités</b>	<b>Activités</b>	<b>Y compris éducation et sensibilisation</b>
<b>Recherche scientifique</b>	<i>Recherche scientifique</i>	
<b>Bien-être social</b>	<i>Assistance (à des personnes ayant besoin de soins, à des victimes, des personnes handicapées,...)</i>	<i>Éducation et sensibilisation autour du bien-être social Prévention</i>
<b>Santé, bien-être physique et qualité de vie</b>	<i>Soins de santé</i>	<i>Éducation à la santé et éducation sportive Promotion de la vie en plein air</i>
<b>Culture</b>	<i>Diffusion de la culture, animation culturelle, expression artistique, éducation permanente, politique de la jeunesse, loisirs et tourisme, etc...</i>	
<b>Le patrimoine culturel</b>	<i>Protection et conservation du patrimoine culturel</i>	<i>Éducation en sensibilisation autour du patrimoine culturel</i>
<b>Droits de l'homme et égalité des chances</b>		<i>Éducation et sensibilisation aux droits de l'homme et à l'égalité des chances</i>
<b>Société démocratique et citoyenneté responsable</b>		<i>Éducation en sensibilisation autour de démocratie en citoyenneté</i>
<b>Protection de l'environnement</b>	<i>Protection et conservation de la nature Protection des animaux</i>	<i>Éducation et sensibilisation autour de l'environnement (nature et animaux) et bien-être des animaux</i>
<b>Développement durable</b>	<i>Développement durable</i>	<i>Éducation en sensibilisation autour du développement durable</i>
<b>Coopération au développement</b>	<i>Coopération au développement</i>	<i>Éducation au développement</i>
<b>Grandes catastrophes et crises humanitaires</b>	<i>Aide aux victimes de catastrophes (en Belgique) Aide humanitaire (à l'étranger)</i>	<i>Prévention et reconstruction</i>

Certaines activités [d'utilité publique ou d'intérêt général] resteraient exclues des mesures de soutien à la générosité :

- les collectes sur les lieux de culte
- les soins de santé dans un cadre hospitalier ;
- l'enseignement [obligatoire] dans le sens classique du terme ;
- la pratique d'un sport individuel ou collectif, dans le cadre d'un club et/ou fédération sportifs



# Modalités d'enregistrement/agrément d'intérêt sociétal :

1. une Commission d'agrément
2. un Registre
3. des conditions d'agrément
4. des mesures de transparence

# 1. Une Commission

- l'autonomie,
- la qualité et l'expérience de ses membres,
- l'enchevêtrement de niveaux de pouvoir (fédéral, régional)
- le financement de son fonctionnement

On pourrait confier la mission à une institution indépendante, une fondation d'utilité publique existante ou à créer, sur la base **d'un contrat de gestion.**

## 2. Un Registre

- sous la responsabilité de la Commission
- la référence officielle pour toutes les autorités et institutions concernées par le statut d'associations ou fondations d'intérêt sociétal
- en principe, entièrement accessible au public

L'avis d'une '*autorité fonctionnelle*' peut être demandé dans le cadre de la procédure d'agrément, sans que cela ne signifie que l'association concernée doit recevoir des subsides de la part de cette autorité.

### 3. Des conditions

- La personnalité juridique belge, soit d'Association sans but lucratif, soit d'Association internationale sans but lucratif, soit de Fondation d'Utilité publique, soit de Fondation privée
- Les activités, mentionnées dans les statuts, doivent être reprises dans le tableau des Domaines d'activités. *La Commission a un droit d'appréciation.* Plusieurs activités sont éligibles simultanément.
- La réalisation des activités doit présenter un caractère continu et durable, ainsi qu'une taille 'significative', soit au niveau territorial soit comparé à la totalité du groupe cible.

## 4. La transparence (\*)

- Dépôt obligatoire des comptes annuels auprès de la BNB, indépendamment de la taille de l'association/fondation enregistrée d'intérêt général
- Ce dépôt devrait permettre une meilleure transparence des comptes, en relation avec la générosité de la population.

*(\*) Invoquer des valeurs de solidarité, des sentiments nobles ou d'altruisme pour solliciter la générosité de la population, ne supporte aucune ambiguïté.*

